

5 - Administration générale

**Acquisition et cession de terrains pour les
travaux de restructuration du Foyer de
l'Enfance, rue Stéphanie à STRASBOURG**

Rapport n° CP/2011/611

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités d'acquisition et de cession de parcelles de terrain dans le cadre des travaux de restructuration du Foyer de l'Enfance, rue Stéphanie à STRASBOURG.

Les travaux de restructuration du Foyer de l'Enfance rue Stéphanie à STRASBOURG-NEUHOF nécessitent la modification des accès de desserte de l'établissement. La solution technique retenue a été celle de l'installation d'un plateau ralentisseur « long » englobant la sortie du Foyer de l'Enfance et la sortie du lotissement sur la rue Stéphanie.

Parallèlement, afin de libérer le trottoir et faciliter la circulation des piétons, l'arrêt de bus existant doit être quelque peu remodelé, avec notamment le déplacement de l'actuel bloc-sanitaire.

Ces aménagements ont des incidences sur l'assiette foncière des collectivités concernées.

C'est ainsi qu'une parcelle cadastrée sous section KO n° 135/4 avec 0,13 are sera cédée à la Communauté Urbaine de STRASBOURG pour l'installation du nouveau bloc-sanitaire, alors que la parcelle section KO n° 136/4 avec 2,18 ares nécessaire au plateau ralentisseur sera acquise par le Département auprès de la Ville de STRASBOURG.

S'agissant de transferts entre domaine public des différentes collectivités, les mutations réciproques s'effectueront à l'euro symbolique.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de céder, dans le cadre de la restructuration du Foyer de l'Enfance, rue Stéphanie à STRASBOURG, la parcelle cadastrée en section KO n° 135/4 avec 0,13 are, à la Communauté Urbaine de STRASBOURG à l'euro symbolique ;

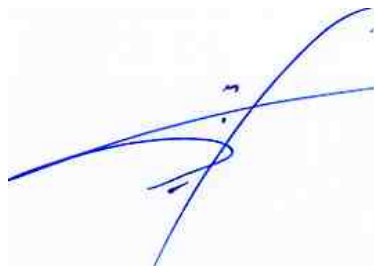
- décide d'acquérir la parcelle cadastrée en section KO n° 136/4 avec 2,18 ares, auprès de la Ville de STRASBOURG pour l'installation d'un plateau ralentisseur englobant la sortie du Foyer de l'Enfance et la sortie du lotissement sur la rue Stéphanie, à l'euro symbolique ;

- dit que les actes seront passés en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs Monsieur Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, comme représentant du département habilité à signer les actes de vente correspondants.

Strasbourg, le 22/08/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, abstract shape.

Guy-Dominique KENNEL